



## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Novembre 2010

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

### AFFOUAGES 2010 DESTINATION DES COUPES

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2011 de coupes non réglées et décide de l'ajournement des coupes n° 7-9-11-13-19-21-28-29 et 30 pour un passage en coupe ultérieur.

En vue de réaliser la mise en sécurité de la Combe Ambin, il y a lieu d'ajouter les coupes n° 2-3-4 et 5 non prévu à l'Etat d'Assiette de l'année 2011.

Le Conseil Municipal décide la destination des coupes non réglées n°2-3-4 et 5 de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2011:

DELIVRANCE en 2010 du taillis et petites futaies aux affouagistes;

NOMINATION DES GARANTS pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes : Christian JEANNE, François DE LA GRANGE, Virgile LIGNIER.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des 3 garants ci-dessus désignés. Le partage de l'affouage sera réalisé par habitant. Le montant de la taxe d'affouage reste fixé à 5€ le stère.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

DELAIS A RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGERES :

Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :

\* Abattage du taillis et des petites futaies : selon arrêté préfectoral, c'est-à-dire les samedis du 06/11/10 au 18/12/10 inclus.

\* Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2011

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985).

### REMBOURSEMENT GROUPAMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la somme de 421,45 € correspondant à la mise à jour de l'ensemble des contrats d'assurance de la commune pour les véhicules et les bâtiments.

### TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY CHAMBERTIN

M. François DE LA GRANGE expose les travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées: La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin en préparation de Budget Primitif 2011, se voit dans l'obligation de revoir les transferts de charges des communes. Chaque commune verra donc son contingent de transfert de charges modifié à la baisse pour les positifs et à la hausse pour les négatifs. Morey-Saint-Denis percevra 12 240 € de moins que les années précédentes.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer avant le 20 décembre 2010, se prononcera au cours de sa prochaine séance.

### RENOVATION EGLISE TRANCHE C

Après réception des devis estimatifs des entreprises sollicitées par appel d'offres, et vérifiés par le cabinet d'architecture PRONAOS, le Conseil Municipal prend connaissance du montant estimatif global des travaux pour le projet de rénovation de l'église, tranche C façade et clocher, qui s'élève à 123 879,69 € horstaxes, soit 148 160,11 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de la réalisation du projet et sollicite le concours de :

- Conseil Régional pour un montant de 15 000,00 €
- Conseil Général de Côte d'Or pour un montant de 37 019,00 €
- DGE des communes pour un montant de 37 163,00 €.

Le Conseil Municipal approuve la part d'autofinancement de 58 978,11 € imputée sur ses fonds propres dégagés au Budget Primitif 2010.

### CONTENTIEUX ZAC

Maître GIRE, avocat de la commune, a transmis le certificat d'appel déposé le 1<sup>er</sup> octobre 2010 par les consorts NOBLOT PEIRAZEAU BRYCZEK et autres contre le jugement rendu le 13 juillet 2010 par le tribunal Administratif de Dijon.

Parallèlement, la Cour d'Appel de Lyon a transmis directement à la commune le dossier complet de la requête introductive d'instance en appel. Le débat s'est donc ouvert sur ce contentieux par l'expression de la position des membres du conseil. Après en avoir délibéré et lecture faite de deux lettres remises directement en début de séance, le Maire pose la question de savoir si la commune décide ou non de faire assurer sa défense par un avocat à la Cour d'appel de Lyon en présentant un mémoire contradictoire.

Pour répondre, la question du vote à bulletins secrets est posée par le Maire et approuvée à l'unanimité des membres présents.

Il est donc procédé au vote, lequel a donné comme résultats :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de pouvoirs : 3
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de "OUI" : 9
- nombre de "NON" : 2

La réponse étant oui, le Conseil Municipal autorise le maire à défendre en appel devant la cour de Lyon et à prendre l'attache d'un avocat, Maître Alexia GIRE, avocat à Dijon.

Au cours des débats, Mme NOBLOT I. assistant à la séance, a pris à partie violemment un membre du conseil, obligeant le Maire à intervenir et à la menacer de quitter les lieux à défaut de garder le silence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation et acceptation unanime d'un devis de 4162,08 € de l'entreprise SOTTY, pour la réfection partielle du mur des Clos de la Roche.
- Faits divers de la gendarmerie de Gevrey Chambertin et recommandations de mesures de prudence
- Cérémonie du 11 novembre à 10h45, mise en place à 9h
- Courrier CREDOZ, deux correspondants : Nadine DUPREY et Gérard TARDY
- Prévoir un pot de départ courant janvier pour le cantonnier qui quitte la commune

Prochain Conseil : le 08/12/2010, à 19h, en séance publique.